

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

DELIBERATION N° 2011/04/480A

**OBJET:** Réaménagement de la Gare Routière - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Région Ile-de-France peut apporter une aide à la réalisation des travaux concernant le réaménagement de la Gare Routière,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres prévoit la mise en accessibilité des arrêts de bus au niveau de la Gare Routière qui compte actuellement quatre arrêts implantés sur son parvis et un arrêt situé rue de la Gare,

CONSIDERANT que le projet prend en compte le déplacement de l'arrêt de la rue de la Gare pour le repositionner au niveau du parvis,

CONSIDERANT que, de ce fait, une rénovation complète de la zone d'évolution des bus est nécessaire afin de transformer les arrêts en quais accessibles aux usagers,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

SOLLICITE la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pouvant être accordé pour le financement de cette opération,

60, rue Charles de Gaulle  
91305 YERRES Cédex

Tél. 01 69 49 76 00

Fax 01 69 48 63 98

Internet : [www.yerres.fr](http://www.yerres.fr)


*La douceur de vivre*

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 20/11/11  
et de la publication le 20/11/11  
Le Maire,

